

Collège. Les parents d'élèves en colère

LA DÉPÊCHE | vendredi 9 février 2018
622 mots



Les parents d'élèves du collège Guillaume de Conches interpellent le Rectorat et dénoncent « la dégradation des conditions d'études des enfants et de travail du corps enseignant ».

Épaulés par le corps enseignant et le principal du collège Guillaume de Conches, les parents d'élèves dénoncent un manque les absences non remplacées de professeurs et interpellent le Rectorat.

Deux ans que les élèves du collège Guillaume de Conches n'ont pas de cours de français réguliers. L'an dernier, le principal a dû pallier les arrêts maladie du professeur en poste, souffrant. Déclarée en longue maladie, elle a été remplacée par un professeur à la rentrée qui bénéficie, depuis le mois de janvier, d'un congé maternité. « Attendre un enfant n'est pas une maladie, que je sache, ça s'anticipe » peste Véronique Nicolle, vice-présidente de l'association des parents d'élèves. « Prudents, nous avons interpellé le Rectorat en septembre qui, nous avait-il dit, avait pris acte. Or, janvier est arrivé, le professeur n'est pas remplacé et, cerise sur le gâteau, l'alerte que nous avons de nouveau adressée il y a trois semaines à la Direction de l'Éducation Nationale et au Rectorat est restée lettre morte » s'insurge Nicolas Buschbaum, président de l'APE.

Manifestement, les interventions du principal Gilles Chateaugiron n'ont pas, non plus, eu d'écho. Face à cette impasse, les professeurs et les représentants de parents d'élèves ont rédigé, chacun, une motion, et ont demandé à être reçus par l'Inspection académique. « De qui se moque-t-on ? Tandis que le ministre de l'Éducation nationale Jean-Michel Blanquer prétend mettre l'accent sur l'acquisition des fondamentaux (lire, écrire, compter...), ils ne sont même pas assurés aux minima et cette situation dure depuis deux ans ! » s'indigne le président de l'APE.

Faire appel aux cours par correspondance

Principal, professeurs et parents d'élèves en ont longuement parlé lors du conseil d'administration (6 h de réunion) jeudi 1^{er} février.

Deux pistes ont été avancées « en attendant des nouvelles de l'Éducation nationale ». Gilles Chateaugiron propose de faire appel aux professeurs pour qu'ils dispensent, en plus de leurs cours et lorsqu'ils sont présents dans l'établissement, des cours de français aux élèves en études. Compliquée, « cette solution reste très aléatoire. Malgré la bonne volonté des profs, encore faut-il que leurs créneaux correspondent à ceux des élèves ».

Le principal suggère donc également de faire appel à des cours par correspondance. Là encore, cette solution suppose que les parents aient le temps et les moyens d'encadrer les cours. Véronique Nicolle enfonce le clou : « Que dire de l'égalité des chances ? Si des parents paient des cours particuliers à leurs enfants pour éviter qu'ils ne perdent totalement pied, tous n'ont pas les moyens ».

Surtout que dans la réforme du Brevet des collèges, le poids du français a été renforcé avec des épreuves notées sur 100 points, « autant prévenir nos enfants qu'ils auront bien du mal à décrocher leur brevet l'an prochain ». À moins d'exceller dans les autres matières « pas en option musique, il n'y a pas de prof depuis la rentrée, et en physique-chimie les élèves ont pris du retard à cause du manque de professeur en début d'année. Là encore, ce n'est pas l'Éducation nationale mais le principal qui l'a trouvé ! »

Dans leur motion, les représentants des parents d'élèves ont donc pointé « la dégradation des conditions d'études des enfants et de travail du corps enseignant », et ont voté contre le projet de répartition de la Dotation Horaires Globales (DHG) souhaitée par le Rectorat, « elle ne prend pas en compte les besoins pédagogiques des élèves et aggrave de manière scandaleuse les conditions d'exercice des enseignants ». Affaire à suivre...